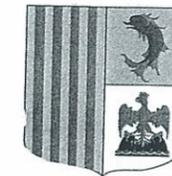


**L'ECHO des CARRIERES**

Numéro 37

2ème TRIMESTRE 2004

Ce numéro a été édité avec l'aide du Conseil Régional  
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR



Le Département de VAUCLUSE

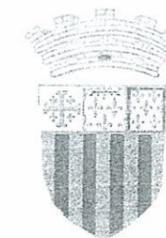


les Villes

d'AIX-EN-PROVENCE

et de

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE



Bulletin trimestriel de l'Association Culturelle des Juifs du Pape

ISSN 1246-2772

Ce numéro a été imprimé par le C. A. T. Les Lierres, 42 avenue Boisbaudran

Z. I. La Delorme, 13015 MARSEILLE

## ASSOCIATION CULTURELLE DES JUIFS DU PAPE

Siège Social : Musée Juif Comtadin, rue Hébraïque, 84300 CAVAILLON

Tél: 04 90 76 00 34

**Conseil d'administration :**

**Président-fondateur :** M. Robert MILHAUD,  
*Aix-en-Provence*

**Président :** M. Roger KLOTZ,  
*Marseille*

**Vice -Présidents :** M. Robert MILHAUD,  
*Aix-en-Provence*

Mme Colette FOA-CREMIEUX,  
*Marseille*

**Secrétaire Générale :** Mme Danièle RUDLOFF,  
*Marseille*

**Secrétaire Adjointe :** Mme Gilberte LEVY-  
CONSTANT, *Marseille*

**Trésorier :** M. Gilbert MONTEL, *Marseille*

**Trésorier adjoint :** M. Léonce GUEUNOUN,  
*Marseille*

**Conseillers :** M. Robert FOA, *Marseille*,  
MM Sylvie GRANGE Conservateur du Musée juif-  
Comtadin, Mag TAYAR, *Marseille*

**Présidents d'Honneur :**

Mme Madeleine MILHAUD, *Paris*  
M. René MOULINAS, *Avignon*

**Membres d'Honneur à titre posthume**

M. Jacques DEROGY  
M. Michel MAYER-CREMIEUX  
M. Georges JESSULA

**L'Echo des Carrières :**

**Comité de Rédaction :**

**Directeur de Publication :**  
Mme Colette FOA-CREMIEUX

**Rédacteur en chef :**

M. Robert MILHAUD

**Comité de Rédaction :**

Mme Colette FOA-CREMIEUX, MM  
Robert FOA, Roger KLOTZ et Robert  
MILHAUD

**Comité d'honneur :**

M. et Mme Claude ASTRUC,  
*Aix-en-Provence*

**Antenne de Jerusalem :**

**Antenne d'Aix-en-Provence :**

**Antenne de Marseille :**

**Responsable** M. Jacques ASSOULINE

**Responsable** M. Robert MILHAUD

**Responsables** Mmes Colette FOA-  
CREMIEUX, Mag TAYAR

**L'ASSOCIATION CULTURELLE DES JUIFS DU PAPE (A C J P)**

Cette Association a pour objet de maintenir, de mettre en valeur et de faire rayonner la culture des Juifs du Midi de la France sur le plan artistique, historique, linguistique, généalogique. Toute la correspondance doit être adressée au siège de l'Association.

## L'ECHO des CARRIERES

Numéro 37

2ème TRIMESTRE 2004

### Sommaire

<b>EDITORIAL</b>	Roger KLOTZ	p 6
<b>HISTOIRE</b> Le cabussador ou un épisode sous la Terreur à Cavaillon	Georges. JESSULA Jean-Claude COHEN J. V. de Marseille	p 7
Les Juifs à Orange <i>(du Moyen-âge à l'aube du XIXème siècle)</i>	Roger KLOTZ	p 16
<b>CHRONIQUE DES CARRIERES</b>	Jean-Claude COHEN	p 26
<b>PROGRAMME DU 5ème FESTIVAL DE MUSIQUES JUIVES DE CARPENTRAS</b>		p 29
<b>NOUS ANNONÇONS</b>		p 32
<b>NOUS AVONS LU</b>		p 32
<b>BULLETIN d'INSCRIPTION</b>		p 35

Aucun article ne peut être reproduit sans l'autorisation de la Revue et des auteurs.

## EDITORIAL

Je rédige cet éditorial au moment où nous préparons notre prochaine Assemblée Générale du 13 juin. En nous réunissant à Arles, en allant visiter le *Museon Arlaten*, en passant, si nous le pouvons, près des Arènes, nous nous souviendrons que notre enracinement provençal remonte à l'Antiquité. Armand Lunel signale en effet que, en 449, la communauté juive d'Arles prit part aux obsèques de l'évêque Saint Hilaire, en chantant des psaumes en Hébreu. Le Professeur Guiral, qui a été l'un de mes maîtres, disait souvent que les Juifs de Provence sont loin d'être des "Juifs errants" !

L'un des deux articles de fond de ce numéro portent sur Lange Cohen, qui est une figure emblématique à la fois du judaïsme cavaillonnais et de la Première République.

Le fait qu'il ait été, en 1792, Maire de Cavaillon (et sans aucun doute l'un des premiers Juifs français à exercer une magistrature de la République) montre que, dès 1791, les Juifs comtadins étaient prêts à être des citoyens actifs. En protégeant les oeuvres d'art de la Cathédrale de Cavaillon, Lange Cohen n'a pas seulement fait preuve d'ouverture d'esprit. Il a surtout montré, d'une manière concrète, que les trois vertus républicaines sont la liberté, l'égalité et la fraternité mais que la principale est la fraternité. Il y a assez longtemps que j'ai commencé à étudier la vie de Lange Cohen. Cela m'a beaucoup apporté ; je crois que si l'on me demandait de choisir, personnellement, entre la République et le Judaïsme, je choisirais la République, parce que c'est le seul Régime dans lequel je puis être Juif.

Le deuxième article relate les tribulations des juifs d'Orange au cours de l'histoire.

Je tiens à remercier tous ceux d'entre vous qui ont répondu à nos précédents courriers pour nous adresser leurs encouragements. Tous les membres du Bureau et du CA ont été sensibles à ces correspondances qui témoignent en fait qu'il y a, entre tous les membres de l'ACJP, un courant de fraternité.

Roger KLOTZ

Nous avons appris la nomination de Madame Sylvie GRANGE à la Direction Régionale de l'Activité Culturelle (DRAC) à Lyon. Nous lui adressons nos plus vives félicitations. Nous apprenons également que son intérim est assuré par Monsieur Bruno PORTET avec lequel nous entretenons déjà des relations très sympathiques.

Le Président

## BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné(e) (M. Mme, Mlle) :

Adresse

Code Postal

Ville

Téléphone

Fax

TARIFS		Euros
<b>Le numéro de l'ECHO</b> Vente isolée	France	<b>6,00</b>
	Etranger	<b>7,50</b>
<b>Abonnement seul</b> (uniquement pour les collectivités et les Associations)	France	<b>18,00</b>
	Etranger	<b>22,50</b>
<b>Adhésion + cotisation annuelle</b>		<b>40,00</b>
<b>Adhésion + cotisation annuelle couple</b> (une seule adresse, 2 votes à l'Ass. Générale)		<b>46,00</b>
<b>Membre bienfaiteur</b>	A partir de	<b>80,00</b>

**Chèques à libeller à ACJP, CCP1729 28 E Marseille**

**Adresse : Musée Juif Comtadin, rue Hébraïque, 84 300 CAVAILLON**

marchands, d'hommes de loi, de travailleurs plongés dans la vie quotidienne de Marseille. Assurément, il y a beaucoup à retenir du témoignage de telles personnes - bien plus que je ne puis le faire - pour comprendre l'horizon mental de ceux qui participaient aux activités d'une cité commerciale florissante comme Marseille, pour saisir leur optimisme et leur confiance."

R. K.

**Sadin (Philippe) - *La voix de Jacob*.**  
Paris, éditions Ramsay, 2003.

Philippe Sadin, né en Tunisie en 1960, est professeur de philosophie et d'histoire des religions à Paris et enseigne également le Talmud à l'Académie Torat Israël à Jérusalem. Il écrit aussi pour le théâtre yiddish. Son premier roman, *La voix de Jacob*, se situe donc naturellement dans ce courant littéraire ashkénaze qui nous a déjà donné *Le dernier des justes* d'André Schwartz-Bart.

Le roman se divise en trois parties :

1 - Le héros, Yana, connaît d'abord une *vie errante* suite à un pogrom qui le sépare du *Shtetel* de Pologne où il vit dans l'ombre de son *Rabbi*. Sauvé par sa voix splendide, Yana découvre, par des forains, le monde des Non-Juifs. A la découverte d'une autre culture s'ajoute la première initiation amoureuse.

2 - Yana connaît ensuite une *vie glorieuse*. Grâce au Comte Koenig, qui le rachète aux saltimbanques, il acquiert une éducation musicale et devient un des plus grands chanteurs de l'Opéra de Paris. Mais la perte de l'être aimé lui montre la vanité de la gloire ; il entend alors l'appel de la forêt polonaise.

3 - Il rentre donc en Pologne où il va bientôt mener une *vie sainte*. Il se réfugie dans la forêt où, en faisant pénitence, il redécouvre sa personnalité profonde. Devenant un sage, il distribue l'argent qu'il a gagné à Paris et, grâce à sa voix merveilleuse, il guérit ou sauve tout un village. Sa voix semble même l'élever au-dessus du monde, élever le monde avec lui :

"Quand il chantait seul sur les collines, dans les nuits illuminées, il se dégageait, se libérait, s'évadait d'un seul coup du chaos. Sa voix lui paraissait ridicule, comme un tourbillon de confettis impossibles à saisir, mais sa voix englobait tout, lui révélait subitement qu'il n'avait jamais douté, qu'il avait toujours été sous le regard omniprésent de D.ieu."

Le chant permet, on le voit, de mettre l'homme en communion directe avec la Nature et avec l'infini divin. Le lyrisme donne ici au roman son caractère poétique.

Ce roman, dont l'action a quelque chose d'initiatique, est surtout une méditation sur l'art lyrique. Cette oeuvre porte en elle un charme magique qui fait sa grandeur.

R. K.

## HISTOIRE

### LE CABUSSADOR

#### ou Un épisode sous la Terreur à Cavillon ( \* )

Les personnages historiques sont parfois également des personnages légendaires; plusieurs d'entre nous ont entendu parler de Mardochée dit Lange COHEN dit aussi le CABUSSADOR, après qu'il eut menacé de la CABUSSADO les ennemis de la foi. Mais quelle foi ? Celle en un Dieu tout puissant dont l'existence était niée par les Jacobins en 1793. Mais en l'espèce il s'agissait bien de la foi catholique, de Jésus et de ses Saints... défendus par un Juif.

Ici se pose une petite énigme que nous allons soumettre à nos lecteurs. Tout d'abord nous écouterons Jean Claude COHEN. Il a déterré un récit de l'exploit légendaire de celui qui fut son ancêtre. Nous en reproduisons intégralement le texte qui provient des ARCHIVES ISRAELITES de l'année 1848.

\* \*  
\*

Georges JESSULA

(\* ) Titre emprunté à Balzac

-----  
C'est ici que survient l'épisode qui a conforté la place « héroïque » de Mardochée dans notre culture familiale.

J'en ai retenu trois narrations.

La première est due à mon grand-père, Fernand Cohen, dans une brochure inédite, "LES JUIFS DU COMTAT": "En 1791, un Juif, Lange Cohen conseiller municipal de Cavillon, protégea la statue de Saint Véran contre la fureur des révolutionnaires et, en reconnaissance de son acte, une messe annuelle fut dite, jusque vers 1910, pour le repos de son âme, messe à laquelle un représentant de la famille était prié d'assister". La tradition familiale ajoutait que les Provençaux, avec leur verve, l'avaient appelée, la messe à Saint Cohen !

La seconde est extraite du récit d'ARMAND LUNEL, l'historien des Judéo-Comtadins, dans "JUIFS DU LANGUEDOC, DE LA PROVENCE ET DES ETATS FRANCAIS DU PAPE" :

"A Cavaillon, le marchand de soie Lange Cohen, membre de la Société populaire et Officier municipal, sauva le trésor de la Cathédrale Saint Véran qui allait être pillé par les extrémistes en les menaçant pour toute arme d'un brancard, et je sais, par tradition de famille, ce Cohen étant mon arrière-grand-oncle, que le chapitre de Cavaillon, en témoignage de reconnaissance, et pour le repos de son âme, institua une messe annuelle qui fut célébrée jusqu'en 1900".

La dernière, enfin, est extraite d'une lettre de Fernand Astruc (le dernier "vrai Judéo-Comtadin de Cavaillon") à Armand Lunel, datée du 9 juillet 1941 :

« L'histoire du COHEN de Cavaillon, voici comment elle m'a été racontée par un fabricant\* de Cavaillon : en 1794, les terroristes envahirent l'archevêché de Cavaillon et s'élancèrent vers l'autel pour détruire et jeter la statue de Saint Véran. Ce grand oncle, LANGE COHEN, d'après les on-dit, était un grand gaillard qui s'est jeté sur les assaillants et les a refoulés, à coups de poings et de taravelle\*\*, hors de l'église. Pour commémorer cet acte, l'Archevêché de Cavaillon célébrait toutes les années, à Saint Véran, une messe commémorative à la mémoire de ce grand-oncle. Cette messe a cessé d'être célébrée à la suite de la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905...

L'origine du terme "Cabussador" m'a été fournie par Georges Jessula: " cabussar: culbuter, d'où cabussado, bain rituel des femmes, et cabussador, le "costaud" qui culbute tout le monde"

Cet épisode a donné lieu à un long récit édifiant, publié en 1848 dans "Les Archives Israélites" sous le titre "LE MAIRE DE CAVAILLON; épisode de 1794", que je ne résiste pas au plaisir de transcrire dans sa totalité.

Au delà de l'aspect sentimental me concernant, le héros étant Mardochee Lange Cohen, mon ancêtre direct, il m'apparaît que l'auteur utilise à merveille, cette anecdote écrite dans un style hugolien, pour se situer dans le contexte de son époque.

- \*fabricien : provençal. Marguillier,
- \*\*taravelle: deux significations à partir de la racine qui signifie tordre : F. Mistral écrit : bâton court servant à tordre le moulinet d'une charrette. L'oncle "Cabussador" était-il charretier, ou même, déménageur ? Pour A. Lunel: rouleau de chanvre. L'oncle Cabussador était-il cardeur ? La parole historique est : "Lou premié que lo toco avra affaire a ieu » ( le premier qui le touche aura affaire à moi)"

Jean-Claude COHEN

Ce travail, qui comble un vide, s'appuie sur un incessant va-et-vient entre la politique du Maréchal et de ses adjoints, comme Xavier Vallat, et les applications marseillaises de cette politique. On voit apparaître les mécanismes de l'exclusion, qui ont en fait pour but l'"aryanisation" des biens juifs. Cet ouvrage, qui s'appuie sur les documents d'archives, la presse, et les témoignages oraux, fait entrer donc cette page d'histoire locale dans l'histoire nationale. René Dray-Bensoussan dit :

"Le Marseille des années noires ne peut être enfermé dans le local : par sa position et parce qu'il a été une façade du judaïsme français, il incarne aussi un pan de l'histoire nationale. Les juifs à Marseille ne sont pas uniquement les Juifs de Marseille et les réponses apportées concernent autant les Juifs venus d'ailleurs."

Ce livre, qui fait de Marseille "un pan de l'Histoire nationale", montre que notre ville était, pendant les années noires, non seulement "la façade du judaïsme français", mais aussi la ville façade de la "zone non occupée".

Il faut lire ce livre qui, en situant Marseille dans son contexte national, donne de la ville une image plus vraie et plus nuancée. Renée Dray-Bensoussan, par son travail, fait peut-être avancer les mentalités.

R. K.

**Shatzmiller (Joseph) - SHYLOCK REVU ET CORRIGE. Les Juifs, les chrétiens et le prêt d'argent dans la société médiévale.** Ouvrage traduit de l'anglais par Sylvain Peron. Paris, Les Belles Lettres, 2000.

Joseph Shatzmiller, Professeur d'histoire médiévale à Duke University

en Caroline du Nord, est connu pour ses ouvrages sur le judaïsme provençal au moyen-âge et plus particulièrement pour ses *recherches sur la communauté juive de Manosque au moyen-âge*.

L'auteur rappelle tout d'abord l'image du prêteur juif qui, dans *Le marchand de Venise* de Shakespeare, apparaît comme un usurier détestable et cruel. C'est ce portrait que l'historien a voulu rectifier.

Joseph Shatzmiller rappelle tout d'abord les campagnes théologiques contre l'usure et les sources de revenus qu'en tirait la monarchie. Il montre ensuite que "vers 1300, le fait de s'endetter auprès d'un usurier n'était pas une chose aussi effroyable que ce qu'implique l'image qu'en donne Shakespeare". Il montre ensuite qu'une société peut se passer difficilement de "l'usure". Le crédit juif est un secours pour les humbles ; il est parfois utilisé par le Roi de France ou de grandes villes italiennes comme Pérouse ou San Gimignano.

Joseph Shatzmiller utilise enfin les minutes d'un procès qui s'est déroulé à Marseille en 1317 et à l'occasion duquel le prêteur juif Bondavin défendit sa réputation. Les 24 témoins qui comparaissent confirment tous l'estime dont jouissait le prêteur : restitution d'argent, pratique de la *tsedaka*, prolongation du crédit, remise d'une part d'intérêts, absence de reconnaissance de dette ...

En conclusion, J. Shatzmiller souligne l'intérêt de cette documentation concernant le procès Bondavin : "[Elle] nous donne l'occasion d'entendre les opinions et les sentiments de personnes ordinaires, et non pas de théologiens ou de canonistes ; de

## NOUS ANNONCONS

**Marie José ROIG**, Ministre de la Famille et de l'Enfance, Maire d'Avignon,

**Jean-Pierre CATTENOZ**, Archevêque d'Avignon,

**Moché AMAR**, Rabbin d'Avignon,

**James WOODY**, Pasteur de l'Eglise Réformée de France

Avec le soutien de

**Max POLONOVSKI**, Conservateur en chef du patrimoine, chargé de mission pour la protection du patrimoine juif au ministère de la Culture

ont le plaisir de vous convier à une  
**Table ronde sur les relations  
entre Juifs et Chrétiens**

qui aura lieu le Vendredi 11 juin à 16 heures, Salle du Grand Cellier, Centre de Congrès, Palais des Papes, AVIGNON

Atour du livre de l'auteur américain, **Jules FARBER**, « **Les Juifs du Pape en Provence** ».

1<sup>ère</sup> partie : De l'expulsion à la protection (1306-1790) Les Juifs du Pape à Avignon et dans le Comtat Venaissin

2<sup>ème</sup> partie : de la reconnaissance à la réconciliation

En présence de :

Jean-Marc CHOURAQUI, Directeur de l'Institut Interuniversitaire d'Etudes et de Culture Juives, Université d'Aix-Marseille I, II, III, Avignon, Toulon et Nice.

René MOULINAS, Professeur émérite de l'Université d'Avignon.

Robert MILHAUD, Président-Fondateur de l'association Culturelle des Juifs du Pape.

Père Jean DUJARDIN, auteur de « L'Eglise Catholique et le peuple juif, un autre regard ».

Père Christian ARGOUD, paroisse Sainte-anne de Cléon d'Andrain.

Marcel GOLDENBERG, Président de l'Amitié Judéo-chrétienne d'Aix-en-Provence.

Patrick CABANEL, auteur de « Juifs et Protestants en France, les affinités électives XVIème-XXIème siècle ».

## NOUS AVONS LU

**Dray-Bensouan (Renée) - Les Juifs à Marseille (1940 - 1944)**. Paris, Les Belles-Lettres. 2004.

Renée Dray-Bensouan est Professeur agrégé d'histoire. Elle est également Docteur en histoire contemporaine. Elle enseigne à l'IUFM et a publié de nombreux ouvrages sur l'histoire des femmes. Son engagement au sein de l'Association des professeurs d'histoire et géographie est important. Elle est une Historienne présente dans la Cité.

L'ouvrage qu'elle vient de publier est issu de sa thèse de doctorat. Le professeur JM Guillon, qui a dirigé les travaux de Renée Dray-Bensouan, dit : « Le grand mérite de cet ouvrage est de cerner ce qu'était ce groupe que l'antisémitisme et la politique antijuive de Vichy tentent de constituer en communauté, alors qu'il est par nature, par son histoire, surtout à Marseille, surtout dans ces années d'incertitudes et de migrations forcées, divers dans ses origines et sa composition. René Dray-Bensouan a compté, a recoupé, a analysé, et l'un de ses apports principaux réside dans la photographie de ces Juifs qui se trouvent à Marseille au moment où les statuts que Vichy impose les discriminent. »

## LE MAIRE DE CAVAILLON

### Episode de 1794

#### I.- LE REFUGE

Nous sommes aux derniers jours de janvier...

La nuit est venue, sombre et triste. De gros nuages cachent la lune et annoncent la continuation de l'orage qui règne depuis plusieurs jours. Un vent froid et fort fait plier la cime des grands arbres, et les saules qui bordent la Durance, joignent leur sifflement plaintif au roulement impétueux de ses eaux grossies. L'âme la plus fortement trempée ne pourrait s'empêcher de ressentir une crainte vague et instinctive, aux bruits lugubres de tous ces éléments en fureur... A quelque distance de Cavillon, un homme enveloppé d'un manteau grossier, semble chercher un abri contre l'orage qui s'annonce par de larges gouttes de pluie, sous les murs d'un vieux bâtiment que l'obscurité n'empêche pas de reconnaître pour une église et son presbytère.

Cet homme, qui ne paraît rien moins que rassuré, doit avoir un motif puissant et indispensable, pour se tenir ainsi hors de chez lui, à cette heure et par un pareil temps. Ce qui est plus bizarre encore, c'est qu'il évite l'habitation et va se cacher sous le mur du presbytère, comme pour épier ou pour attendre quelqu'un...

Cependant la tourmente éclate: les nuages s'entrechoquent et se fondent en une pluie gelée qui, poussée par le vent, vient frapper les vitraux de la vieille église et fouetter la face de notre inconnu.

Il est toujours là..., collé sous le mur et donnant des signes non équivoques d'une impatience difficilement contenue.

- Ah ! mon Dieu, disait-il tout tremblant de froid et de peur et ramenant son manteau devenu bien pesant, ah ! mon Dieu, il faut que M. Lange ait vraiment perdu la tête pour mettre ainsi un bon israélite en voyage, et par une pareille tempête encore : il pleut des ruisseaux et il fait un vent à décorner les boeufs ! ...

- Encore, ajoutait-il tout bas, pourquoi et pour qui?...

- Ah ! si ce bon M. Lange ne m'avait pas dit en me priant presque: « Ecoute, Samuel, ce soir tu iras vers le village de Saint-Véran, tu avanceras sous les murs de l'église et tu attendras là qu'un homme se présente à toi et te dise : Dieu nous aide. Alors tu l'amèneras ici, et surtout,

par ta vie, Samuel! ne rentre pas dans la ville jusqu'après minuit et évite la grand'route! ». Il a dit et je suis parti; car, comment refuser à M. Lange, lui qui est si bon! si généreux!

Notre individu en était là de son soliloque, quand, en effet, un homme dont les allures trahissaient l'ecclésiastique, enveloppé aussi d'un large manteau, sortit du presbytère, jeta ses regards au dehors et appela avec précaution. Samuel tressaillit et s'avança. L'homme lui dit : Dieu nous aide! Samuel ne répondit pas, prit, avec une certaine répugnance, un objet lourd des mains du nouveau venu et passa le premier comme pour diriger la marche. L'orage avait cessé. Mais les chemins de traverse étaient impraticables ; là c'étaient de larges flaques d'eau remplissant les terrains creux; plus loin, des branches d'arbres que la tempête avait brisées. Tout rendait la route difficile et dangereuse. La terre mouillée et visqueuse ne permettait d'avancer qu'avec la plus grande lenteur. Aussi, nos deux pauvres voyageurs étaient épuisés, harassés. Samuel, avec son manteau ruisselant d'eau et sa charge qui paraissait bien pesante, ricanait à chaque faux pas, mais cependant n'élevait pas la voix. Son taciturne compagnon, absorbé dans de profondes pensées, le suivait machinalement. De temps en temps, il remuait les lèvres, comme s'il murmurait une prière... Ce morne silence n'était rompu que par l'onde mugissante du torrent et le cri sinistre de quelques oiseaux de nuit... A mesure qu'ils avançaient vers la ville, ils redoublaient de précautions pour assourdir le bruit de leurs pas, s'arrêtant quelquefois pour prêter une oreille attentive aux sons étrangers à leur marche. Samuel, qui ne se piquait pas d'être courageux, avait dit au moins vingt fois son Schemang Israël. A cinq cents pas des remparts, ils entendaient distinctement comme des herbes froissées sous le pied de quelqu'un, comme des branches heurtées par le passage d'un corps... Ils s'arrêtèrent tous les deux. Mais ils eurent beau regarder; la nuit noire ne leur permit pas de rien apercevoir.

Seulement une fois, dans une éclaircie, ils crurent voir une ombre se glissant mystérieusement derrière les buissons. Elle disparut si rapidement qu'ils pensèrent s'être trompés...

Samuel tremblait de tous ses membres.

Enfin, ils arrivèrent aux portes de la ville. Après bien des détours, ils se dirigèrent vers une petite rue bourbeuse, plus tortueuse et plus étroite que les autres : sale cloaque où il semblait impossible que des créatures humaines pussent habiter... c'était la rue des Juifs!

Au milieu de cette rue, Samuel s'arrêta devant une maison de plus d'apparence que celles qui l'entouraient. Il essuya la sueur qui, malgré le froid, perlait à son front et frappa légèrement à une porte basse et cintrée. La porte s'ouvrit doucement et Samuel et son compagnon, qui n'était autre que le curé de Saint Véran, pénétrèrent dans la maison du citoyen Lange Cohen,

## ORGANISATION DU FESTIVAL

Association Culturelle Israélite de Carpentras  
Place de l'Hôtel de Ville B.P. 190  
84206 CARPENTRAS CEDEX

### LES LIEUX

**La Synagogue :**  
Place de l'Hôtel de Ville,  
CARPENTRAS

**Hôtel Dieu (Cour Carrée) :**  
Place Aristide Briand  
CARPENTRAS

**La Cathédrale Saint-Siffrein :**  
Place du Général de Gaulle,  
CARPENTRAS

### PRIX DES PLACES

De 18 à 30 euros  
Tarif normal et tarif réduit (sur justification) Carte BERLINGOT  
Tarif réduit pour 2 spectacles le même jour  
Tarif pour abonnement 5 spectacles.

### RESERVATIONS

la Synagogue: tél. 04 90 63 39 97  
fax 04 90 34 69 72  
Office de Tourisme tél. 04 90 63 00 78

## NAISSANCE

**Colette et Robert FOA ont la joie de vous annoncer la naissance de**

**Félix FOA**

**le 8 avril 2004**

**au foyer de Anne BLIN, Emmanuel FOA et Jules FOA**

**MARDI 3 AOÛT 2004**

Paco DIEZ, soliste, interprète des Musiques des Trois Cultures. Musiques Ibère et Séfarade. S'accompagne à la guitare et à la mandora, la vielle à roue et le tambourin.

Après l'entracte,  
**GRANDE SOIREE INTERNATIONALE**  
 Sara ALEXANDER, l'une des plus authentiques interprètes de la tradition musicale Israélienne aux Sources multiples : hébreu, arabe, ladino, grec, turc, yiddisch, influencées des musiques russes, tziganes, yéménites ou klezmer. Elle sera accompagnée de trois Musiciens.

**Cour carrée de l'Hôtel Dieu 21 h 30**

Adolphe ATTIA, Premier ministre Officiant de la Synagogue de la Victoire à Paris, liturgie Ashkénaze.  
 Philippe DARMON, Ministre Officiant de la Synagogue Bérit Chalom de Paris, liturgie Séfarade  
 accompagnés de Pierre LUMBROSO, Pianiste.

**La Synagogue 18 h****MERCREDI 4 AOÛT 2004**

Sylvie SIVANN en Concert, accompagnée de Christian MESMIN au piano et de Dragan URLIC au Violon.  
 Musiques juives de l'Europe de l'Est à l'Orient, en passant par l'Espagne, de l'instrumental au vocal.

**La Synagogue 18 h**

SOIREE CONSACREE A DES OEUVRES LITURGIQUES.  
 Orgue et chœur

En première partie, de Salamone de' Rossi « **EBREO** »  
**SHIR HASHIRIM ASHER LI SHLOMO**  
 (le Cantique des Cantiques)

En deuxième partie, de Darius Milhaud  
**SERVICE SACRE POUR LE SAMEDI MATIN**

Mario HACQUARD, Baryton François CLEMENT à l'orgue  
 Jacques LEVY Récitant  
 Ensemble vocal CANTO NUOVO Direction M-C CHEVALIER

**Cathédrale saint-Siffrein 21 h 30**

Avec l'aimable autorisation de Père Daniel BREHIER

maire de la ville de Cavaillon. Quelques instants après, on eût pu voir dans cette même rue un individu de mauvaise mine qui, après avoir suivi, depuis la campagne, nos deux aventuriers, s'enfuyait en menaçant du geste et en murmurant ces paroles: "Cette fois-ci, la vengeance ne m'échappera pas!"

**II- LE CITOYEN LANGE COHEN.**

**A** l'époque où se passait cette simple mais véridique histoire, il y avait un an que Louis XVI était mort. La France entière était en combustion. Dans le midi plus particulièrement, les esprits, aigris par les longues exactions de la noblesse et de quelques membres du haut clergé, avaient poussé les représailles un peu loin : le peuple s'était dressé avec la violence d'un corps élastique qui, trop longtemps comprimé, finit par briser la force qu'on lui oppose! Mais, chose étrange! tandis que dans le reste de la Provence régnaient le trouble et l'anarchie, à Cavaillon, petite ville du comtat Venaissin, incorporée à la France par un décret de la Convention, la plus parfaite tranquillité avait succédé aux émeutes !

Ce qui était plus étonnant encore dans cette espèce d'armistice, c'est qu'un nouveau maire venait d'être nommé et que le maire était juif! Cependant celui-là devait avoir à régler un compte long et embrouillé avec les oppresseurs! Celui-là, ce n'étaient pas que les débordements des pouvoirs d'hier, de vingt ans, qu'il avait à punir! Ce n'étaient pas quelques prérogatives de plus ou de moins qui devaient le pousser à la vengeance. Non, mieux que cela!

Lui, le paria, le gitanos de cette société passée; avait à se venger de dix-huit siècles d'ignominie et de mépris; de dix-huit siècles d'oppression brutale, de l'inquisition et de ses autodafés. Il avait à se venger, enfin, de ce stigmate jaune, véritable collier de chien, qu'il venait d'arracher à ses vêtements!

En effet, Lange Cohen se vengea; mais il se vengea comme un républicain de l'ancienne Rome : par l'oubli

Disons d'abord quel homme était le nouveau maire.

Le citoyen Lange avait alors de quarante à quarante cinq ans. Sa taille élevée et sa physionomie expressive inspiraient l'estime et le respect. Artisan de sa modeste fortune, il avait su la gagner sans faire l'usure, dans d'heureuses spéculations où le lançait naturellement son caractère hardi et entreprenant. On doit juger combien devait peser, sur cette âme forte et fière, le système exclusif et méprisant de l'ancien régime. Aussi, ce fut avec l'ardeur et la

fougue de sa nature emportée qu'il se dévoua à la République qui l'adoptait, à la République qui le rendait l'égal de ses concitoyens. Cependant, lui qui avait rêvé une démocratie sainte et éthérée, il avait bien gémi sur les écarts de quelques-uns de ces hommes qui, sacrifiant les intérêts de leur pays à leur ambition et à leur vengeance particulière, avaient souillé et pollué la plus belle page de notre histoire! Une fois nommé maire par le suffrage unanime de ses concitoyens, il avait employé toute son influence pour faire respecter les personnes et les propriétés. S'il n'y parvint pas toujours, c'est qu'un homme, un seul, s'était montré jaloux et envieux de la haute dignité à laquelle il venait d'être appelé.

Cet homme, nommé M..., avait aussi une grande influence sur le peuple de la petite ville, et déjà il avait essayé de présenter le nouveau maire comme un modéré. Plusieurs fois, au club, il l'avait accusé d'avoir facilité l'émigration à des prêtres et à des nobles. Mais toujours l'indignation publique avait accueilli ces inculpations comme suggérées par l'envie. Maintenant le lecteur aura reconnu, dans l'individu qui suivait Samuel et son compagnon, ce M... qui, cette fois, parut avoir trouvé une vengeance assurée.

Alors, sans rentrer chez lui, M... courut au club, et là, malgré l'heure indue, il fit appeler les membres de la municipalité, et d'un air triomphant, il leur demanda à donner des preuves de la trahison du maire et insista pour qu'une visite fût faite chez celui-ci. Tous les membres du club voulaient refuser, mais" emportés par les accusations précises de M... ils consentirent à l'accompagner à la maison du maire de Cavaillon.

### III.- LE PRETRE ET L'ISRAELITE.

La veille, vers les huit heures du soir, Lange Cohen était rentré chez lui triste et préoccupé. Il venait du club, où s'était débattue la grave question des subsistances. Une cruelle disette pesait sur la France.

La bonne Hana s'aperçut bientôt que son mari n'était pas dans son humeur ordinaire. Cependant elle continua de vaquer aux soins du souper. Mais elle se convainquit de la grande distraction du maire quand, au lieu de manger, elle le vit frapper avec son couteau, tantôt sur son verre, tantôt sur la table, signe de sa plus grande préoccupation.

- Qu'as-tu Lange? lui dit-elle d'un ton soumis et caressant;

qu'as-tu ? tu ne manges pas, et à peine si nous avons entendu la prière de *motsé* ?

Lange releva la tête et répondit avec un sourire forcé :

## PROGRAMME DU 5ème FESTIVAL DE MUSIQUES JUIVES DE CARPENTRAS

Du 31 juillet au 4 août 2004

### SAMEDI 31 JUILLET

DESSERT WIND Groupe vennt de Vienne (Autriche)  
Direction Eric Lary, Compositeur interprète, style Jazz puisé dans les airs traditionnels de son Israël natal. Accompagné de Lisa NIELSEN (voix), Joe SCHIRL (basse) et Ilan ASKAPA (drums).

Cour carrée de l'Hôtel Dieu

### DIMANCHE 1er AOUT 2004

La Guitare Méditerranéenne « ACCORDS et DESACCORDS »  
Avec Liat COHEN, Guitare et chant  
Ricardo MOYANO, guitare classique  
Et Mete ASLAN au 'oud.  
Thèmes traditionnels, compositions originales  
Musiques de la Méditerranée.

Cour carrée de l'Hôtel Dieu 18 h

Sandra BESSIS nous propose une nouvelle promenade musicale,  
musiques d'Espagne, noces d'un Peuple avec une Histoire, un livre, une Terre.  
Rachid BRAHIM DJELLOUL, violon, Anello CAPUANO, 'oud, saz, percussions.

La Synagogue 21 h 30

### LUNDI 2 AOUT 2004

Sarah SZLAKMANN, Soprano, Ludovic REDON, Ténor.  
Accompagnés au piano.  
Suites de pièces juives ou d'inspiration hébraïque. Révélation au Festival

La Synagogue 18 h

Zeleno ZLATO Groupe KLEZMER  
Six routes musicales différentes, une rencontre, un amour commun pour les musiques d'Europe Centrale.  
Paul K. TAKAHASHI (accordéon) - Hélène AVICE (contrebasse)  
Sylvain LELIEVRE (saxo) - Karim ARAB (guitare)  
Sabine GUYON (violon) - William PIGACHE (percussions, batterie).

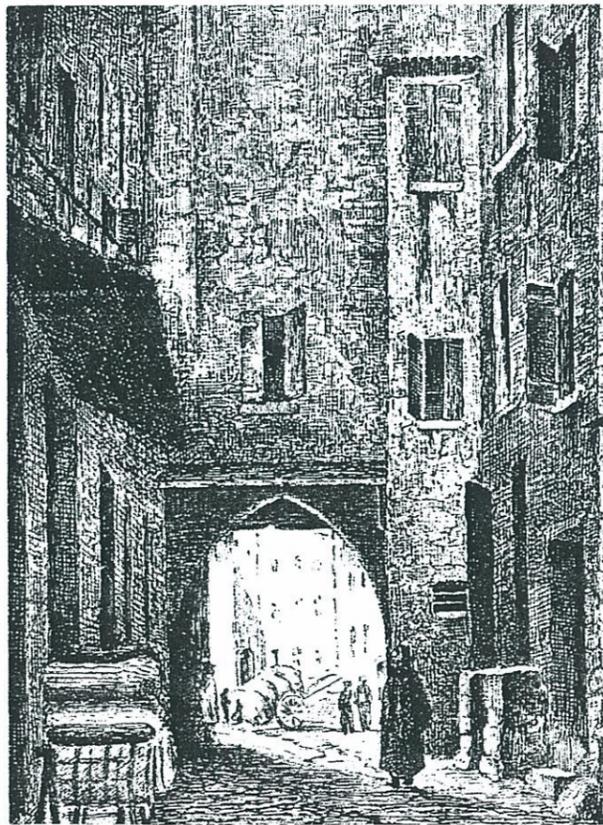
Cour carrée de l'Hôtel Dieu 21 h

**Jacob Joseph Astruc** (né en 1800) fut d'abord appelé Bénéstruc. Il fallut un jugement de sept pages du tribunal d'Apt pour rectifier son prénom.

Par un arrêt du tribunal civil d'Avignon, du 23 avril 1811, **Joseph Israël Lyon Gard**, fils de Salomon, a fait établir son état-civil. On lit, notamment, dans cet arrêt " Joseph Israël Gard, propriétaire, demeurant en la ville de Tarascon, a l'honneur de vous exposer qu'il est né en cette ville d'Avignon, dans le mois de décembre 1739, étant issu de Salomon Gard et Meyran Astruc, ses père et mère. Qu'ayant voulu se faire délivrer une expédition de son acte de naissance, il n'a pas pu y parvenir par la mauvaise tenue des Registres à ce destinés, à l'époque de la naissance de l'exposant, qui ne mentionnent que les noms isolés sans mention de la date ni indication des noms des pères et mères des enfants nouveau-nés...."

Jean-Claude COHEN

La Porte gothique du Ghetto (la carrière, c'est-à-dire la rue des juifs, en provençal) telle qu'elle subsistait encore en 1848, d'après une aquarelle. Musée Duplessis à Carpentras.



Reproduite dans « Juifs du Languedoc, de la Provence et des Etats français du Pape », d'Armand Lunel, Présence du Judaïsme, Albin Michel 1975

-Rien, ma bonne Hana, je suis fatigué: ces affaires m'accablent et la misère de l'ouvrier sans travail m'afflige et me rend soucieux.

Le maire ne disait pas tout. Un rude combat se faisait en lui. C'était une lutte morale de l'homme privé et du républicain. Depuis huit jours, il avait reçu, par un messenger inconnu, une lettre d'un prêtre qui venait mettre sa vie entre ses mains; qui venait, se confiant à sa loyauté, lui demander un abri ou sa protection contre ceux qui le poursuivaient...

Ce prêtre, il le connaissait depuis longtemps. C'était un vénérable vieillard, d'une piété sincère et d'un caractère doux et tolérant. L'austère républicain avait senti mollir son coeur. Longtemps il balançait, longtemps il hésita entre ses principes et la sensibilité de son âme. Mais, enfin, le coeur l'emporta. - Eh bien! se disait-il, est-ce que la vie de ce prêtre met la patrie en danger ?

Est-ce que ces hommes qui teignent leurs mains de sang sont de véritables patriotes? Oh, non, moi je donnerais dix fois ma vie pour mon pays, et cependant je sauverai ce pauvre vieillard. On a vu la suite de cette détermination. Il avait fait dire, par le même messenger qui avait apporté la lettre, qu'il enverrait Samuel, à qui on pouvait se fier, avec les instructions nécessaires.

Le lecteur sait comment Samuel s'était acquitté de la commission.

A mesure que l'heure avançait, le maire ne pouvait rester en place: il était sous le poids d'une horrible anxiété.

Il montait, il descendait, il s'asseyait pour se lever un instant après.

Enfin, dans le silence de la nuit, il entendit le pas distinct de deux personnes. Il fut bientôt au bas de l'escalier.

Samuel et le curé de Saint-Véran entrèrent dans la maison. Le maire tendit vivement la main au curé qui la pressa avec des larmes dans les yeux. Un moment l'émotion l'empêcha de parler, et il allait dire toute la reconnaissance qu'il éprouvait, lorsque le maire, lui faisant signe de se taire, emmena Samuel dans un coin et lui parla quelque temps à voix basse.

Le curé ne pouvait rien entendre de cette conversation, mais il aperçut la pantomime expressive de Samuel qui paraissait stupéfait des résolutions du maire. Cependant Samuel les quitta et revint bientôt avec un panier de provisions, une blouse et un grand chapeau qu'il déposa devant le prêtre. Celui-ci comprit tout, il quitta péniblement son costume tout humide, et se trouva en un instant vêtu en charretier.

Alors Lange Cohen lui dit que chez lui il ne serait pas en sûreté; que d'ailleurs il craignait aussi de compromettre sa famille, et que Samuel avait des ordres pour le mettre à l'abri de la

persécution. Le bon curé voulut encore lui exprimer sa gratitude pour le service immense qu'il lui rendait : que jamais il n'oublierait qu'il lui devait la vie. Le maire ne lui donna pas le temps d'achever, et comme si ces témoignages de reconnaissance lui eussent fait mal, il fit un geste à Samuel qui prit le panier et sortit de nouveau avec le curé de Saint-Véran.

Cette fois ils se dirigèrent vers une des dernières maisons de la petite rue. Samuel prit une clé dans le panier et ouvrit. Il fit entrer le curé et referma soigneusement la porte. Au même instant, des clameurs étourdissantes se firent entendre à l'autre entrée du Ghetto. C'était une foule immense, réunie, on ne sait comment, qui suivait la municipalité. On ne peut décrire ce qu'avait d'effrayant pour les paisibles habitants de ce quartier, cette tourbe, étrangement mêlée d'hommes et de femmes à moitié vêtus et vociférant des cris inintelligibles.

La lueur douteuse de quelques torches rendait cette scène encore plus sinistre...

M... était au milieu de cette foule, l'excitant de la voix et du geste, racontant à tous la prétendue trahison du maire, et poussant le peuple, qui était venu là plutôt par curiosité que pour le mal, à cette démonstration contre un magistrat de son choix.

N'est-ce pas toujours ainsi ? Quand le peuple se lève, dirigé par le doigt de Dieu, pour revendiquer ses droits usurpés, ce n'est jamais de son propre mouvement qu'il se porte à des manifestations sanglantes ! Aussi, la foule s'arrêta comme un seul corps, muette et respectueuse, sur le seuil de la porte du maire.

#### IV.- LA VENGEANCE AVORTE

Quoique le maire s'attendît à tout de la haine et de la jalousie de M... cette foule ramassée sous ses fenêtres, l'effroi de sa femme et de ses enfants éveillés en sursaut, lui enlevèrent un moment l'usage de ses facultés. Mais il reprit bientôt ses esprits et il alla au-devant de la municipalité.

Les premiers qui s'avancèrent n'osaient parler.

Mais M... se frayant un passage à travers la foule, accusa hautement le maire d'avoir caché un prêtre dans sa maison, que lui, M... dont le patriotisme veillait toujours, l'avait suivi et vu entrer dans la maison. Il termina en demandant que la municipalité et quelques-uns du peuple fissent une visite dans la demeure du maire.

Celui-ci, qui avait d'abord tressailli à cette accusation, vraie en effet, s'avança vers les principaux, et là, sans répondre à M..., il dit que, bien qu'étonné qu'on suspectât ses

"Quel honneur pour nous, de voir en la Maison de notre Dieu la venue du Prince notre seigneur" portant la signature, "l'a composé le jeune Joseph de Mayrargues", visite qui n'eut jamais lieu.

En 1727, il avait déjà composé un "Mahzor pour la fête des Tabernacles" conservé à la Bibliothèque de Carpentras.

Le rabbin **Joseph "Muscat" Millaud** (1716-1788), fils de Moïse, fut désigné, le 25 octobre 1738, membre de la commission chargé de rédiger de nouvelles lois somptuaires pour la Communauté de Carpentras (Archives Juives XVIII)

Le rabbin **Abraham Montel** de Carpentras ( 1709-1783 ), fils de Samuel, à qui avait été confié l'impression du rituel liturgique local, avait fait ses études en Italie. Il fit partie de la délégation, envoyée auprès du pape, en 1762, lors de l'enlèvement du fils du Rabbin Elie Crémieux. Le 23 septembre 1751, résidant à l'Isle, il fit imprimer six volumes in quarto à Amsterdam "du même caractère que ceux de la Carrière de Carpentras qu'il a fait imprimer en dernier lieu, mais sur du papier plus blanc et plus fort". Ces volumes contiennent les prières ordinaires. Chaque collection de six volumes, reliée en basane, sera payée 50 Livres, et il en est demandé 100, soit 5000 Livres. Cet accord n'arrivera pas à bonne fin, puisqu'il sera annulé le 20 mai 1767, deux volumes sur les six ayant été livrés. Les autres seront imprimés à Avignon par accord du 4 septembre 1764 avec le R.P. Justin chez l'imprimeur Henri Joseph Joly. (Archives Juives 1970-1971)

Avocat et homme de lettres, **Moïse Monteux** (1793-1832), fils de Mardochée, entre à 8 ans au collège de Carpentras. Il poursuit ses études à l'âge de 14 ans à Morges (Suisse). Il est "receveur particulier" à Nyons, proche de Raspail. Il a prêté serment d'avocat à Nîmes, présenté par Adolphe Crémieux (1828). (Cité par L. Simon)

**Saul Cresque** est "Capitaine de Jeunesse" en 1620, il succède à Abraham Crémieux.

#### **Certains furent d'ardents plaideurs.**

Les erreurs, voire les omissions, dues aux rédacteurs des Registres, fournirent matière à d'interminables procès ...

## CHRONIQUE DES CARRIERES

Faisant suite à la rubrique inaugurée dans les numéros précédents, je continue de rapporter des anecdotes, anodines, humoristiques ou émouvantes ; elles sont les derniers vestiges d'une société à jamais disparue.

### Quelques journalistes, artistes, écrivains et autres intellectuels...

**Gabriel Astruc** (1864-1938), fils du rabbin Elie, fut journaliste, éditeur, impresario, fondateur du Racing-Club de France, "inventeur" des Saisons des Ballets russes et fit construire le Théâtre des Champs-Élysées. Il en fut éconduit par une virulente campagne antisémite animée, notamment, par Léon Daudet. Il a laissé un joli livre de souvenirs "Le Pavillon des Fantomes". C'est son ancêtre, Mardochee Astruc, rabbin de l'Isle au XVIIème siècle, qui écrivit la Tragédie de la Reine Esther.

**Jacob Lunel** rabbin de Carpentras reprit ce thème pour composer "La Reine Esther", imprimée à Carpentras en 1774. Jacob subit une saisie de ses livres, en 1755, à Avignon. Il fut contraint de se réfugier à Bordeaux avec son fils Mardochee alors qu'il avait plus de 80 ans. Son exil était aussi dû à des ouvrages de critique de la religion catholique. Il revint en grâce, ayant composé un poème en faveur de la guérison de Louis XV après l'attentat de Damiens (1757).

L'acte de décès de **Joseph "Pinton" Mayrargues**, fils de Benjamin, à Carpentras le 16 juin 1779 porte : ".s'en fut vers son éternité le grand poète chantre de la Communauté, que son Rocher et Rédempteur le protège, l'honorable Joseph de Mayrargues... et on lui rendit un honneur incommensurable à sa mort". Chantre, il fut un des Rédacteurs du Registre de Carpentras. En effet, on lit sur le Registre de Carpentras le 27 novembre 1766, "Né un fils à Mossé Eliézer de Mayrargues, MON FILS,..." On se référera à l'étude de Gérard Nahon "Ode hébraïque de Joseph de Mayrargues au pape Clément XIV". En effet Gérard Nahon a retrouvé une ode prévue pour une visite du pape, en 1774, à la synagogue de Carpentras.

intentions, il conduirait lui-même la municipalité dans la visite qu'on exigeait. La visite commença...

A chaque recherche infructueuse, M... se mordait les poings de dépit et de colère. Sa rage ne connut plus de bornes quand il vit qu'après avoir fouillé la maison de la cave au grenier, sa vengeance lui échappait.

Déjà, les autres membres de la municipalité, prévenus d'ailleurs contre M... s'étaient réunis autour du maire, et par des protestations chaleureuses ils avouaient qu'ils n'avaient cédé qu'aux suggestions réitérées de M.... Ils voulurent l'exclure immédiatement du club. Le maire s'y refusa.

Alors la foule, changeant de détermination, comme les vagues de la mer changent leur courant sous un vent contraire, la foule se mit à crier: Vive le maire ! A bas le calomniateur! et sans doute on lui aurait fait un mauvais parti, si le maire lui-même n'était venu prier le peuple de se retirer sans trouble et sans désordre.

La foule s'écoula peu à peu; mais longtemps encore la petite rue retentit des cris de: Vive Lange Cohen ! Vive le citoyen maire !

Un an environ après ces événements, Lange Cohen, toujours à la tête de l'administration municipale, et de plus en plus aimé du peuple, fut chargé d'aller à Nice pour s'entendre avec le général Garnier pour faire venir des blés à Cavaillon, où la disette était plus forte que jamais. Il s'acquitta avec son dévouement ordinaire de cette difficile et dangereuse mission.

Lange Cohen resta maire jusqu'au Consulat.

Alors il résilia ses fonctions..... Ses illusions démocratiques étaient déçues ; selon lui, l'age de fer commençait! Cependant il ne fit pas un crime à la France d'avoir changé de gouvernement. Trois de ses cinq fils (deux survivent encore) ont servi, avec honneur, sous l'empire. Ils ont conservé dans leur coeur cet amour inaltérable de la patrie, qui est devenu pour eux une sainte tradition de famille!

Lorsque les églises se rouvrirent par les ordres de Napoléon, le vieux curé fut de nouveau appelé à Cavaillon, et là se renoua cette amitié indissoluble entre lui et l'ancien républicain; amitié qui ne s'éteignit qu'au tombeau...

Depuis, une messe fondée par l'archevêque d'Avignon, est célébrée chaque année, le jour de la fête de Saint-Véran pour le repos de l'âme du juif Lange Cohen! Quant à Samuel, devenu bien vieux, il ne s'est jamais douté que le sac qu'il portait sur son épaule jour de la fuite du curé, renfermait les reliques de la chapelle de Saint- Véran ! "

## HISTOIRE

### Les JUIFS A ORANGE

(du moyen-âge à l'aube du XIXème siècle)

Après avoir connu sous l'occupation romaine une prospérité certaine, dont témoignent aujourd'hui encore le Théâtre Antique et l'Arc de Triomphe, Orange connut des fortunes diverses : conquise d'abord par Guillaume au Courb-Nez, la Principauté d'Orange passe ensuite du Comté de Toulouse au Comté de Provence ; un temps vassale de l'Empereur germanique, elle passa en 1530 aux mains des Nassau qui devaient régner sur la Hollande. Louis XIV enfin, dans sa lutte contre les puissances protestantes, prit possession de la région orangeoise qu'il réunit au Dauphiné en 1714. Françoise Gasparri précise :

“C'est au début du XIVème siècle que [la principauté d'Orange] atteint ses limites définitives, composée d'Orange, Jonquières, Gigondas, Malijay, Causans, Couthézon, Saint-André de Ramières, Violès, Suzette, Chateauneuf-Retordier, Montmirail et Tulette ; son territoire rejoint à l'est les terres de Malaucène, Baumes, Sarrians et Camaret, à l'ouest le Rhône, la baronnie de Lers et celle de Caderousse, au sud Chateauneuf-Calcernier (Chateauneuf du Pape) et Bédarrides, au nord la baronnie de Sérignan, Piolenc et Mornas ... Malgré la fragilité de sa situation, encastrée entre le royaume de France, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné et le Comtat, malgré les guerres, les pillages et les massacres dont elle fut sans cesse le théâtre et la victime, pendant la guerre de Cent ans où elle prit le parti des Bourguignons, puis les guerres de religion où elle embrassa la religion réformée, la principauté conservera toujours son intégrité territoriale.”(1).



31. - ORANGE au XVI<sup>e</sup> siècle.

Carte postale début XIXème (Collection particulière)

\*

Sous l'Ancien Régime, les Juifs ont été attirés à Orange quand on avait besoin d'eux ; ils ont été rejetés quand leur présence pouvait nuire à leurs concurrents chrétiens et exciter leur jalousie. Ce mécanisme économique de l'attraction et du rejet, que les Vaudois du Lubéron ont également connu, concerne toutes les minorités. La Première République, en donnant aux Juifs le droit de citoyenneté, a ouvert la porte à leur intégration. Il faudra étudier comment cette intégration s'est faite à Orange au cours du XIXème siècle.

Roger KLOTZ

- [1] Gasparri (Françoise) - *La Principauté d'Orange au Moyen-Age*. Paris, Le Léopard d'or, 1985. P. 33-3
- [2] Chobaut (H.) *Notes sur les Juifs de la Principauté d'Orange et sur leur charte des libertés du 14 février 1353*. In *REVUE DES ETUDES JUIVES*, N°199 et 200, Janvier-Juin 1936. P. 63
- [3] Chobaut (H.) *Ibidem*.
- [4] *Ibidem*; P. 65-66
- [5] Gasparri (Françoise) - *Op cit* P. 92
- [6] *Ibidem*; P. 89
- [7] *Ibidem*; P. 9
- [8] *Ibidem*; P. 100
- [9] Attali (Jacques) - *Les Juifs, le monde et l'argent*. Paris, Fayard, 2002. P.206.
- [10] Bauer (Jules) - *Les Juifs de la Principauté d'Orange*. In *REVUE DES ETUDES JUIVES*, Tome trente-deuxième, 1896. P. 240
- [11] *Ibidem*
- [12] *Ibidem*, P. 241
- [13] *Ibidem*, P. 243
- [14] Wolfson (D.) - *L'expulsion des Juifs de la Principauté d'Orange en 1732*. In *REVUE DES ETUDES JUIVES*. Tome cinquante-septième, 1909. P. 94
- [15] Cité par D. Wolfson, *ibidem*, P. 94
- [16] Cité par D. Wolfson, *ibidem*, P.97
- [17] *Ibidem* .P. 96
- [18] Moulinas (René) - *Les Juifs du Pape en France*. Toulouse, Privat, 1981. P. 387
- [19] *Bulletin des lois*, 1808, P. 28
- [20] Archives Départementales de Vaucluse 1 E 87 - 17
- [21] Le registre ne comporte en fait qu'une seule omission concernant un lieu de naissance.
- [22] Archives Départementales de Vaucluse 1 E 87 -17<sup>i</sup>

Ce registre fait apparaître 8 patronymes : Mossé, Cavaillon, Valabrègues, Lyon, Monteux, Cohen, Millau, Carcassonne. Si l'on excepte le nom de Lyon qui fait référence au lion de Juda et celui de Cohen qui rappelle l'origine sacerdotale, tous les noms sont des noms de villes méridionales, généralement portés par des Juifs comtadins. La manière dont ces noms se répartissent est également intéressante. En tenant compte du fait que les femmes mariées ont, devant l'Etat-Civil, deux noms (*X épouse Y*), on arrive à la répartition suivante :

- Mossé	29 fois	70,73% ;
- Cavaillon	4 fois	9,75% ;
- Valabrègue	3 fois	7,32% ;
- Lyon	1 fois	2,44% ;
- Monteux	1 fois	2,44% ;
- Cohen	1 fois	2,44% ;
- Millau	1 fois	2,44% ;
- Carcassonne	1 fois	2,44%.
	41	100%.

Le nombre de fois que le nom "Mossé" apparaît s'explique facilement : il y a à Orange plusieurs familles qui portent ce nom. L'Officier de l'Etat-Civil semble avoir distingué deux déclarants par l'orthographe du prénom : il enregistre en effet les déclarations de *Izaak Mossé* et de *Isaac Mossé*, "fils à feu Jacob, petit-fils paternel de David" (22); les signatures ne font pas apparaître la différence orthographique des prénoms ; elles aident pourtant à distinguer les déclarants et permettent de procéder aux regroupements familiaux. Ainsi, chacune de ces familles Mossé a un certain nombre d'enfants :

- David Mossé, qui est le mari de Sara Millau, déclare ses filles mineures Rousse, née le 21 frimaire, An XIII, et Esther.

- Izaak Mossé, qui est le mari d'Esther Mossé, déclare sa fille mineure Rousse, née le 11 thermidor, An XII ; il est également le père de Jacob, fils mineur émancipé.

- Isaac Mossé déclare ses filles mineures Régine, Précieuse et Rousse, née le 18 mars 1872, ainsi que ses fils mineurs Abraham, Jacob et Jassuda

- Mardochee Mossé, qui est le mari d'Esther Monteux, déclare ses fils mineurs Joseph Jacob, Juda, Abraham, Isaac et Samuel, ainsi que ses filles mineures Précieuse et Mirian. Il a donc 7 enfants.

-Abraham Mossé, qui est le mari de Sara Cohen, déclare son fils mineur Jacob.

Les hommes portent tous des prénoms d'origine hébraïque, ceux qu'on leur a sans doute donné à la circoncision et sous lequel ils participent au culte public. Il y a un peu de variété dans la distribution des prénoms féminins : les épouses portent toutes des prénoms d'origine hébraïque, Esther ou Sara ; les jeunes filles et les fillettes portent pour la plupart issus de la culture latine comme *Régine* ou des prénoms français, comme *Rousse* ou *Précieuse* ; la forme du prénom *Mirian*, qui correspond bien à l'Hébreu *Miriam*, témoigne de la nasalisation de la dernière syllabe et, donc, de l'appropriation du mot par le système linguistique régional. L'histoire des Juifs d'Orange semble désormais n'être qu'un aspect de l'histoire de la ville.

Dans cette principauté, qui a manifestement fort peu de rapports avec ses voisins provençaux ou comtadins et qui fut, à un certain moment, un bastion du protestantisme dans une région fortement influencée par la religion romaine, quelles conditions furent accordées aux Juifs ?

\*

La présence de Juifs à Orange est attestée depuis le fin du XIIIème siècle ; H. Chobaut signale à ce sujet deux chartes conservées aux Archives Communales d'Orange ; la première, du 6 décembre 1282, précise que les Juifs ne pourront être pourvus d'aucun office et n'auront pas le droit de témoigner en justice contre les chrétiens ; la seconde, du 23 juillet 1311, stipule que les Juifs ne peuvent témoigner contre les Chrétiens sans y être autorisé par le Prince. H. Chobaut ajoute qu'il devait y avoir une synagogue à Orange dès le XIVème siècle; en s'appuyant sur l'ouvrage de Raphaël Mossé et Antoine Vondrelle, *Les avenues, places et rues de la Ville d'Orange* (Vaison-la-Romaine, 1935), il ajoute qu'"elle était située au fond de l'impasse des frères Boissel où on peut encore la voir." (2). Il y avait également une synagogue à Courthezon ainsi qu'un cimetière à Crochans, près de l'étang d'Allian. Françoise Gasparri n'a trouvé aucune trace de ghetto dans les règlements municipaux ; elle constate également que les immeubles achetés, vendus ou loués par des Juifs se trouvent tous dans des quartiers différents.

H. Chobaut a retrouvé, à la Bibliothèque du Vatican, dans le fonds des notaires d'Orange, une charte, du 14 février 1353, qui place les Juifs de la Principauté sous la protection du prince et leur accorde "toutes les libertés, franchises et immunités que possèdent les citoyens chrétiens d'Orange" (3). H. Chobaut ajoute :

"Les Juifs de la Principauté obtenaient en résumé de sérieuses garanties pour la sûreté de leurs personnes et de leurs biens, et aussi contre les abus toujours possibles du fanatisme ou de la justice des chrétiens, notamment en cas d'accusation de crime rituel ; ils avaient le droit de prêter de l'argent (à un taux d'intérêt que la charte n'indique pas) et de vendre à l'encan les gages déposés en garantie après un an et un mois ; de demeurer à Orange et d'y posséder leur cimetière, leur boucherie, leur synagogue, d'exercer le culte et de s'administrer avec leurs statuts, leurs magistrats et leur système d'impôts. Ils pouvaient quitter librement la Principauté en emportant leurs biens ...

Ce libéralisme des princes d'Orange était dû en grande partie à un sentiment de reconnaissance pour les services rendus par deux juifs dont un médecin, Aaron de Meyrargues ...

Très certainement aussi, le fisc des princes d'Orange n'avait rien à perdre à la présence de nombreux Juifs dans la Principauté ; ceux-ci participaient d'ailleurs aux charges communales; en 1361, le conseil de ville augmente la taille sur les Juifs pour payer la garde des murailles et des portes." (4).

La liberté des Juifs a cependant ses limites : le 14 septembre 1354, le vicaire perpétuel de l'Eglise rappelle aux Juifs qu'ils doivent porter les signes distinctifs, roue pour les hommes, la *cornalia* (coiffe en forme de cornes) pour les femmes. Françoise Gasparri ajoute que, aux alentours de 1355-1356, on leur interdit la pratique de l'usure. A la fin de la décennie, la communauté s'accroît, les activités se multiplient ; au commerce de l'argent s'ajoute celui des céréales et d'autres denrées alimentaires ainsi que l'exercice de la médecine ; Françoise Gasparri dit :

“Les médecins juifs furent alors de puissants intermédiaires entre leurs coreligionnaires et les grands personnages, tant laïques qu’ecclésiastiques, de la société orangeoise. Les finances du prince, en particulier, n’avaient sans doute rien à perdre de la présence de Juifs à l’intérieur de la principauté, mais cette raison ne suffit pas à expliquer la mansuétude du pouvoir à leur égard : peut-être faut-il y voir un témoignage de la politique indépendante du prince par rapport à celle des états voisins.” (5).

Peut-être cette mansuétude des Princes d’Orange s’explique-t-elle par la politique de bannissements que la France pratique depuis Saint-Louis ; sans doute aussi la Principauté tenait-elle à se montrer au moins aussi accueillante que le Saint-Siège à Avignon et dans le Comtat-Venaissin. Françoise Gasparri dit :

“Il était normal que les Juifs de toutes régions, chassés du royaume de France, fussent attirés par cette force magnétique que représentaient les régions du midi méditerranéen, et d’autant plus que l’attitude accueillante du Comte de Provence et la grande tolérance du Prince d’Orange à l’égard des étrangers de toute nature, faisaient de ces pays des terres d’élection.” (6)

François Gasparri estime que, dans la première moitié du XIV<sup>ème</sup> siècle, la ville d’Orange compte environ 10000 personnes ; de 1310 à 1345 (période pour laquelle elle ne disposait que des archives notariales), elle n’a relevé que 92 noms ; elle ajoute :

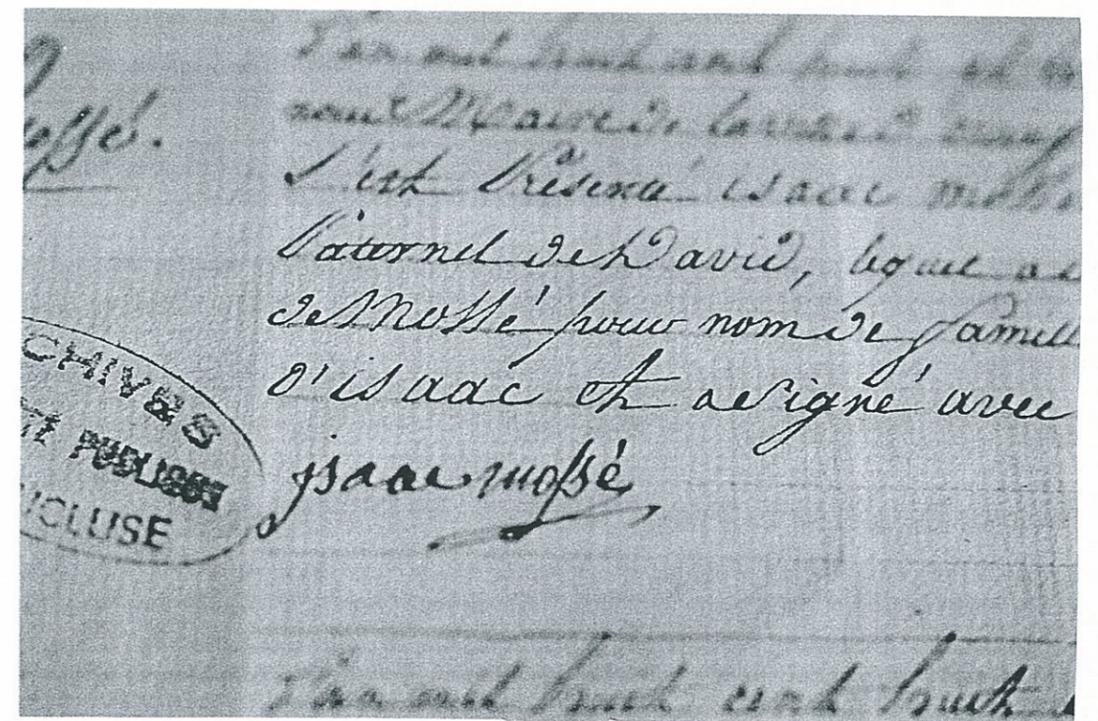
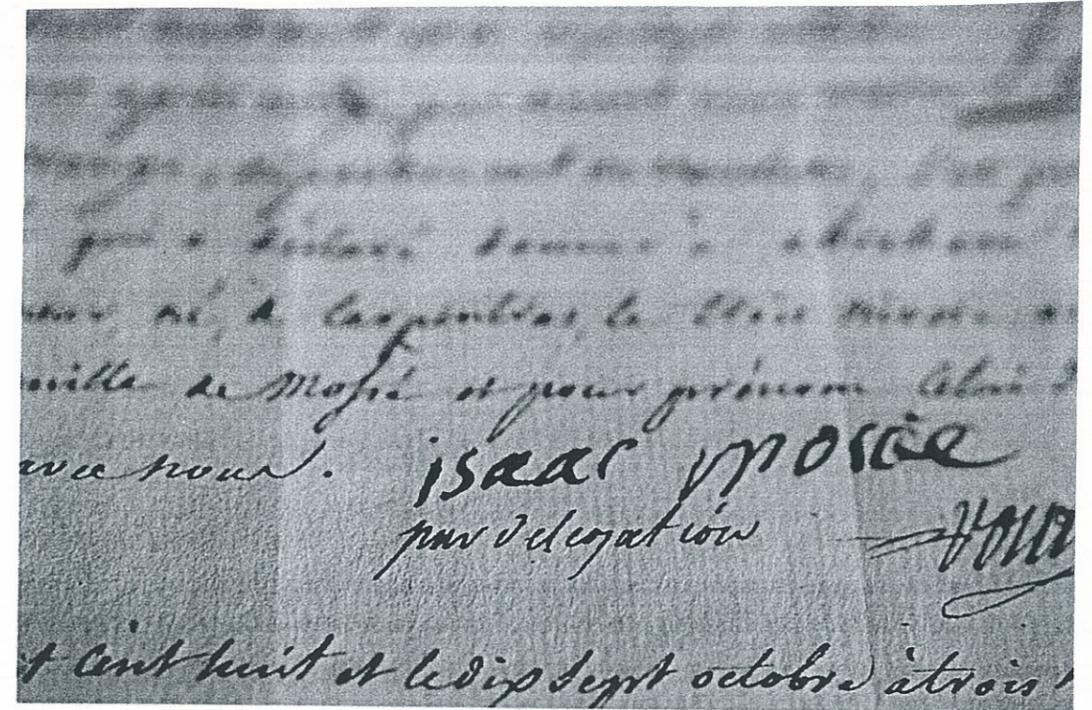
“Ce chiffre [est] d’ailleurs très inférieur à la réalité puisque n’y figurent que les Juifs qui se sont présentés devant un notaire à un moment ou à un autre de leur vie pour faire établir un acte public (et devant un des notaires dont nous avons conservé les minutes), alors que nous avons pour la même période la liste vraisemblablement complète des habitants chrétiens, si bien que la proportion qui en résulte, de 1 Juif pour 24 Chrétiens, doit être considérée comme un minimum très défavorable aux Chrétiens.” (7).

L’étude de l’anthroponymie fait apparaître des noms composés d’un prénom suivi d’un lieu d’origine. Cela permet de dresser la carte de l’immigration ; on voit apparaître Tournon, Saint-Saturnin du Port (Pont-Saint-Esprit), Bagnols, Caderousse, Genève, Bollène, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Viviers, Anduze, Nyons, Montoux, Nîmes, Lers, Cavaillon, Beaucaire et Aix. Les Juifs d’Orange viennent essentiellement du Languedoc, du Comtat ou de Provence ; la provenance de Genève nous rappelle que la vallée du Rhône est un axe de circulation.

Dans la liste que nous donne Françoise Gasparri, on voit apparaître 101 Juifs d’autres communautés, avec qui les Juifs d’Orange sont en relation de 1312 à 1380 ; 22% d’entre eux sont d’Avignon, de Carpentras et de Cavaillon ; les autres sont Provençaux (Salon, Marseille, Tarascon, Digne, Sisteron, Arles, Aix, Draguignan), de Montpellier, de la vallée du Rhône (Montdragon, Montélimar ...). Il s’agit de Juifs qui parlent un dialecte provençal ou franco-provençal. On a enfin un Juif de Sélestat.

Françoise Gasparri dit, en conclusion de son étude :

“Les rapports [des Juifs] avec les Orangeois ne furent pas seulement d’ordre financier ou commercial, mais aussi personnel : ils ont souvent eu recours à ces derniers en en faisant leurs procureurs chaque fois qu’ils ont eu besoin de faire valoir leurs droits et que leurs intérêts étaient en jeu. Eux-mêmes ont aussi servi de procureurs à des chrétiens, gros commerçants et personnes de haut rang, souvent des nobles ou des Italiens comme *Vincentius*



Registre des déclarations patronymiques d’Orange en 1808  
Archives départementales de Vaucluse (Photo R. K.)

<i>Majeurs :</i>		
Hommes :	10	27,78%
Femmes :	9	25%
<i>Mineurs :</i>		
Garçons :	10 (dont 1 émancipé)	27,78%
Filles	7	19,44%
	<hr/>	<hr/>
	36	100%

On constate que la population masculine est un peu plus importante que la population féminine (55,56% contre 44,44%) ; il y a par contre un certain équilibre entre le nombre de majeurs et de mineurs (52,77% contre 47,23%).

Nous avons les dates et les lieux de naissance de pratiquement tous les enfants mineurs (21). En les classant à partir du plus âgé, nous obtenons des renseignements dont on peut déduire beaucoup de choses :

*Âge en 1808.*

- Régine Mossé, née le 11 juillet 1789 à Carpentras ;	19 ans.
- Jacob Mossé, né le 4 juillet 1792 à Carpentras ;	16 ans.
- Rousse Mossé, née le 18 mars 1792	16 ans.
- Précieuse Mossé, née le 18 septembre 1792 à Carpentras ;	16 ans.
- Précieuse Mossé, née le 27 juin 1793 à Carpentras ;	15 ans.
- Abraham Mossé, né le 3 nivôse, An III (24 décembre 1794) à Carpentras ;	14 ans.
- Juda Mossé, né le 23 octobre 1795 à Carpentras ;	13 ans.
- Jassuda Mossé, né le 26 nivôse, An V (16 février 1796) à Orange ;	12 ans.
- Abraham Mossé, né le 25 juin 1798 à Carpentras ;	10 ans.
- Mirian Mossé, née le 5 germinal, An IX (25 mars 1800) à Orange ;	8 ans.
- Isaac Mossé, né le 12 prairial, An XII (1 juin 1803) à Orange ;	5 ans.
- Rousse Mossé, née le 11 thermidor, An XII (30 juin 1804) à Orange ;	4 ans.
- Rousse Mossé, née le 21 frimaire, An XIII (12 décembre 1805) à Orange ;	3 ans.
- Esther Mossé, née le 19 décembre 1806 à Orange ;	presque 2 ans.
- Samuel Mossé, né le 22 décembre 1806 à Orange ;	presque 2 ans.

On note tout d'abord l'origine carpentrassienne des Juifs d'Orange. On constate surtout que le début de l'émigration des Carpentrassiens vers Orange se situe entre l'An V (1796) et l'An X (1800) : en l'An V, on enregistre la première naissance orangeoise et en 1798, la dernière naissance à Carpentras ; à partir de 1800, les enfants des familles juives d'Orange, manifestement issues de la *carrière* de Carpentras, sont tous orangeois. Le registre ne comporte pas les déclarations de métier ; l'installation de ces familles carpentrassiennes à Orange s'inscrit d'abord dans un courant de liberté de la circulation, dans un cadre départemental ; cela correspond surtout à la recherche de débouchés économiques (expansion d'un commerce, emploi ...).

*Loci* de Florence, maître des monnaies du Prince. On leur faisait ainsi confiance en reconnaissant leur talent pour la gestion de l'argent et des biens ...

Ce n'est que lorsqu'ils commencèrent à s'enrichir au-delà de la mesure et que le poids de l'usure devint trop lourd que la population se retourna contre eux de façon irrésistible et, la protection du prince étant rompue, ils furent progressivement marginalisés et, enfin, expulsés de la Principauté à l'aube du XVIème siècle." (8)

On voit bien apparaître ici des mécanismes complémentaires du besoin et du rejet. Jacques Attali note que les Juifs apportent du neuf là où ils arrivent ; mais, dans la mesure où "ils s'enrichissent trop vite", ils font naître la jalousie ; les Juifs d'Orange sont donc, selon la formule de Jacques Attali, "haïs pour services rendus" (9). Ils furent expulsés par ordonnance du 20 avril 1505. Henri Bauer ajoute :

"On retrouve [les Juifs à Orange] dès le commencement de l'année 1506, munis de sauf-conduits en bonne et due forme, et y exerçant, quoique domiciliés à Avignon et dans les villes du Comtat, leur trafic et leur industrie."(10).

Le conseil communal protesta auprès du prince qui accorda les sauf-conduits avec un peu plus de parcimonie. Les Juifs cherchèrent à négocier avec les représentants de la ville ; Jules Bauer note que les pourparlers, commencés en 1520, durèrent jusqu'en 1556 :

"D'abord repoussées avec hauteur, les propositions des Juifs obtinrent peu à peu les honneurs de la discussion. Ils avaient fait briller aux yeux des consuls la promesse de payer chacun trente écus des charges de la ville. Ce n'était pas un engagement à repousser sans réflexion, dans un moment de malaise et de misère générale. Aussi, le conseil envoya-t-il plusieurs fois des délégués à Avignon pour examiner la question. Malheureusement pour les Juifs, les avantages paraissaient bien petits en face des nombreux inconvénients que présentaient, aux yeux des députés, le retour des expulsés. Ils hésitèrent donc et la solution du problème fut ajournée." (11).

Le prince, ayant été informé, crut pouvoir accorder de nouveaux sauf-conduits aux Juifs. Cela ne faisait pas l'affaire du conseil communal, qui voyait ainsi disparaître, au profit du prince, un revenu de la Ville. Les magistrats municipaux firent évoquer le problème devant le Parlement de Grenoble qui suspendit provisoirement les sauf-conduits. Jules Bauer ajoute :

"François de Lorraine, Duc de Guise, Pair et Grand Chambellan de France, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roi en Dauphiné, délégua, le 11 juin 1556, le nommé Claude Page, sergent royal de la cité de Saint-Paul-Trois-Châteaux, pour y porter cette décision à la connaissance des intéressés. Descendu à "l'auberge de l'ange", il y convoqua Vidès Avidor, Samuel Resques David de Lattès et Isaac de l'Isle, tous principaux du conseil de la carrière de Carpentras, pour faire défense, en leurs personnes, à tous les Juifs d'Avignon et du Comtat, de paraître pendant le cours du procès à Orange, sous peine de 500 livres d'amende. En même temps, il intima l'ordre aux baylons des quatre carrières de comparaître devant le Parlement du Roi, afin d'y être jugés contradictoirement avec les représentants d'Orange. Le Prince, de son côté, fut prié de se présenter à l'audience. L'issue du procès nous est inconnue ; mais il est probable qu'elle ne fut pas favorable aux Juifs, car, pendant plusieurs années, il ne sera plus question d'eux dans les délibérations de la ville" (12).

Cependant, dans la seconde moitié du XVIème siècle, la principauté était dans une situation lamentable. Les princes, souvent prisonniers des Rois de France, avaient perdu leurs pouvoirs ; la ville était ruinée par les guerres de religion. Louis XIV, en annexant la

Principauté, n'arrêta pas la misère. Aussi, le Conseil communal décida-t-il de permettre à des Juifs d'Avignon et du Comtat de s'installer en ville. Les Juifs purent donc s'installer à nouveau à Orange et contribuèrent ainsi au relèvement de la cité. Après avoir révoqué l'Edit de Nantes, Louis XIV fit expulser les Juifs d'Orange en 1687 ; l'édit d'expulsion fut répété en 1703 mais cela fut peut-être vain. Jules Bauer dit en effet :

“En 1720, les consuls d'Orange, à l'exemple de leurs prédécesseurs de 1505, essayèrent de procéder encore une fois à l'expulsion de trois familles juives établies dans la ville. Sur leur plainte, le Comte de Méday intervint efficacement en leur faveur. “Ces Juifs, écrivit-il dans sa lettre aux Consuls, ont le droit de jouir des patentes que les Princes d'Orange avaient accordées à leurs pères et qui ont été autorisées et confirmées par le Parlement de Grenoble. Je ne vois pas que vous ayez aucune raison d'agir ainsi et il y aurait de la cruauté à les chasser aujourd'hui. D'ailleurs, la révocation des patentes accordées par les princes serait une mesure qui atteindrait les trois quarts des habitants.”

Ne pouvant les expulser, les consuls leur infligèrent l'humiliation du chapeau jaune et leur interdirent de paraître autrement en public, “sous peine de se voir râcler la barbe”(13).

A cette époque, de nouvelles familles juives, peut-être attirées par l'intervention du Comte de Méday, s'installèrent à Orange. En 1731, la Principauté comptait vingt et une familles : 16 dans la ville même, 4 à Courtisan et 1 à Jonquières. En s'appuyant sur les “Registres du bureau du Commerce” déposés aux Archives Nationales, D. Wolfson précise que les Juifs d'Orange se réunissaient, pour les Offices, “dans une chambre qui leur servait de synagogues” (14). Seuls, les Juifs de l'agglomération orangeoise participaient aux charges municipales. Les marchands d'Orange disent :

“Il est de notoriété publique que ces Juifs tiennent des étaux et boutiques de toutes sortes d'étoffes et de toileries ; qu'ils font fabriquer des serges dites d'Orange qu'ils vendent ainsi que du safran, qu'ils font de la filature de coton et un commerce des soies, trafiquent des chevaux mules et autres bestiaux.” (15).

Vers 1730, des plaintes affluèrent contre les marchands juifs, émanant de commerçants chrétiens de La Rochelle, de Bourgogne et du Languedoc. Les marchands orangeois se joignirent à cette coalition. De l'arrêt du Conseil d'Etat rendu le 19 avril 1732 et ordonnant l'expulsion des Juifs de la Principauté, il ressort que le commerce juif “cause un préjudice considérable aux autres habitants et négociants de cette ville et principauté” (16). Là aussi, la jalousie et le refus d'une trop forte concurrence semblent être, plus que l'enseignement théologique, le fondement des plaintes. D. Wolfson ajoute :

“Les Juifs firent des “remontrances” et essayèrent d'obtenir la révocation de cet arrêt, mais en vain. L'Intendant fut de nouveau appelé à donner son avis sur ces “remontrances”. Et le bureau du commerce, après avoir pris connaissance de cet avis - qui sans doute était défavorable aux Juifs -, décida, dans la séance du 10 octobre 1732, de rejeter la requête des Juifs et de faire exécuter l'arrêt du 19 avril selon “son forme et teneur” (17).

Par René Moulinas, on connaît les conséquences immédiates de cet arrêt du Conseil d'Etat :

“Cette expulsion des Juifs d'Orange fut vivement ressentie dans les carrières du Comtat car elle se traduisit par un surcroît d'entassement. La plupart des proscrits souhaitaient s'installer à Carpentras qui était la ville la plus proche de leur ancien domicile et dont plusieurs étaient originaires mais, s'appuyant sur le fait que l'espace de la carrière était déjà trop étroit pour la

nombreuse population qu'elle abritait, les bailons et le conseil de cette communauté prétendirent n'accepter que ceux des fugitifs qui en avaient fait partie avant leur départ pour la principauté et y avaient toujours acquitté régulièrement leurs tailles. Ceux qui étaient venus d'Avignon, de l'Isle ou de Cavaillon seraient refoulés et invités à retourner dans leur carrière d'origine, ce qu'ils furent bien obligés de faire. Quelques-uns, cependant, furent finalement admis à Carpentras, après bien des supplications, à condition de s'engager solennellement, pour eux et leurs descendants, à prendre leur juste part de toutes les charges et contributions de la communauté.” (18).

Le registre des déclarations patronymiques de 1808, créé pour toute la France par l'Empereur, apporte quelques renseignements sur la population juive d'Orange qui appartient alors au Département de Vaucluse. Après avoir interdit aux Juifs qui n'ont pas de prénoms et de noms fixes d'en choisir un parmi les noms de ville ou d'en tirer un de l'Ancien Testament, le décret impérial du 20 juillet 1808 accorde une exception à ceux qui “auront des noms et prénoms connus et qu'ils ont constamment portés”(19). Cela concernait pratiquement tous les Juifs du Département de Vaucluse, qui semblaient tous issus des anciennes communautés du Comtat-Venaissin.

A Orange, le registre (20), paraphé le 1er octobre 1808 par le Président du Tribunal, a été clos le 28 octobre par le Maire. Les déclarations se sont faites en 22 jours, du 3 au 24 octobre ; les Juifs orangeois ont donc manifesté peu d'empressement : ainsi, leurs coreligionnaires saint-rémois et cavaillonais ont fait leurs déclarations en 5 jours. Peut-être les Juifs d'Orange se sentent-ils moins enracinés ou moins acceptés dans la ville où ils font leurs déclarations. En tous état de cause, leurs déclarations s'échelonnent de la manière suivante :

- 3 octobre :	7	19,44%
- 4 octobre :	3	8,33%
- 5 octobre :	8	22,22%
- 10 octobre :	1	2,78%
- 11 octobre :	4	11,12%
- 17 octobre :	3	8,33%
- 20 octobre :	1	2,78%
- 24 octobre :	9	25,00%
	-----	
	36	100%.

On constate une irrégularité certaine dans l'affluence. Il y a d'abord des jours où la mairie ne reçoit aucune déclaration : les 6,7,8, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 21, 22 et 23 octobre. Certains de ces jours sont peut-être des samedis ou des jours de fêtes. Il y a, en tous cas, chez les Juifs orangeois, peu d'empressement à se dégager de la formalité. Le 24, qui connaît la plus grande affluence, est le jour où la plupart des femmes (8 sur 9) présentent leur déclaration.

Nous avons également étudié la répartition par âge et par sexe ; n'ayant pas la date de naissance pour tous, nous avons adopté la majorité civile (21 ans) comme critère et aboutissons à la répartition suivante :